

Conservatoire du littoral : ne sacrifions pas sur l'autel de la simplification ce modèle partenarial unique et visionnaire

Il y a 50 ans, inquiets de l'urbanisation et de la privatisation de nos côtes, des esprits visionnaires créaient le Conservatoire du littoral pour accomplir un superbe objectif : sauvegarder le « tiers naturel littoral ». Une mission de service public qui se résume en trois verbes : « Protéger, Valoriser, Partager ». Un mode d'action reposant dès le départ sur un partenariat fort et jamais démenti avec les collectivités territoriales. Un principe clé, l'acquisition foncière et l'inaliénabilité des sites, inscrivant son action dans le temps long. Une culture du dialogue et une volonté d'associer les acteurs des territoires, d'ouvrir les sites aux visiteurs et d'y accueillir, partout où cela est possible, des activités économiques ou de loisir, en particulier agriculture et chasse, dans le respect des équilibres écologiques, de l'intégrité des sites naturels et des biens culturels associés.

Aujourd'hui, 80 millions de visites sont comptabilisées chaque année sur les 840 sites du Conservatoire du littoral, offrant aux visiteurs ce bien commun et ses aménités, dont l'accès libre à des littoraux d'exception. Tout cela grâce à 340 structures partenaires qui gèrent ces sites et emploient plus de 900 gardes du littoral. 18 % du linéaire côtier des mers, océans et grands lacs sont protégé de façon inaliénable, dans l'hexagone comme en outre-mer.

Plébiscitée par le public, l'action du Conservatoire est scrutée avec envie par de nombreux pays qui subissent des pressions majeures sur leurs littoraux sans disposer d'outils de maîtrise foncière publique, ni de capacités de dialogue territorial pour organiser l'action collective.

Appuyé par son Conseil scientifique, le Conservatoire a depuis longtemps anticipé les grands défis du littoral, entre artificialisation effrénée, surfréquentation et coups de boutoirs de la crise climatique. Comment gérer un littoral dont près de la moitié est déjà en proie à l'érosion, un littoral qui n'est plus un trait sur une carte, mais un espace mouvant enserré dans une matrice de plus en plus urbanisée ? Face à de tels défis, l'enjeu est avant tout de fabriquer un consensus local, d'établir la confiance, de construire collégialement des solutions pour engager des projets en rupture avec la dynamique d'aménagement qui prévaut depuis plus d'un siècle. Le Conservatoire a ainsi élaboré et testé des réponses innovantes coconstruites avec les services de l'Etat, les collectivités, les scientifiques : gestion souple de la bande côtière, solutions fondées sur la Nature, aménagements doux respectueux de « l'esprit des lieux »...

Ces expérimentations reposent sur une culture commune construite au fil des années et des épreuves, prenant en compte les spécificités de chaque territoire, fondée sur une base de connaissances partagée.

Les équipes du Conservatoire jouent un rôle essentiel dans ce processus d'acculturation, en fédérant et catalysant les énergies, en étant les garants du dialogue local comme de la continuité de l'action publique dans le temps long.

Face aux défis des littoraux qui vont s'accroître au fil des décennies, de nouvelles réponses devront être imaginées, discutées, testées, déployées. Le Conservatoire doit pour cela adapter sa stratégie d'intervention foncière et ses moyens, dans un dialogue étroit avec les pouvoirs publics et les acteurs locaux. Il doit s'inscrire dans une approche dynamique permettant d'accompagner et faciliter des réorganisations spatiales qui s'imposeront, tout en assurant une possible migration des écosystèmes et des espèces inféodées au littoral.

Sa mission et son mode d'action positionnent naturellement le Conservatoire du littoral au cœur de ces nouvelles stratégies d'aménagement des espaces côtiers et lacustres.

Mais, comme d'autres établissements publics de l'État – dont les parcs nationaux, également plébiscités par les Français –, le Conservatoire du littoral est dans une situation délicate, entre difficultés budgétaires qui affectent l'État comme les collectivités territoriales, intentions déclarées de certains groupes parlementaires de le faire disparaître et volonté affichée du gouvernement de fusionner ou supprimer près de 30 % de ses opérateurs.

Il est légitime de questionner l'organisation des opérateurs de l'Etat. Mais il est impératif que cela se fasse de façon transparente, stratégique, argumentée et négociée, sur la base d'analyses objectives, chiffrées et partagées avec les organes de gouvernance de ces établissements.

A l'heure où le cinquantenaire du Conservatoire du littoral est célébré, les associations d'élus des littoraux – association des maires et présidents d'intercommunalités de France, Régions de France, départements de France, association nationale des élus des littoraux, Rivages de France – viennent de confirmer leur engagement aux côtés du Conservatoire et de demander à l'État de réaffirmer la pertinence de l'objectif visionnaire de protection du « tiers naturel littoral ». Elles ont invité les acteurs publics compétents à prendre toutes dispositions permettant de consolider les moyens nécessaires à l'atteinte de cet objectif partagé.

Les signataires de cette tribune, élus comme représentants de la société civile, membres de la gouvernance du Conservatoire, scientifiques, experts des questions littorales, affirment que le Conservatoire du littoral doit non seulement être préservé d'une disparition ou d'une fusion aux justifications mal étayées, mais qu'il doit être conforté dans sa mission, reconnu pour la singularité et la pertinence de son mode d'action, et renforcé dans ses capacités pour construire des alliances nationales et territoriales permettant de faire face aux défis sociétaux majeurs de nos littoraux.

La vision puissante qui a conduit à créer le Conservatoire du littoral il y a 50 ans doit nous inspirer pour construire collectivement un récit renouvelé pour les 50 années à venir d'un littoral vivant, changeant et résilient, riche de ses paysages et de ses activités, accueillant pour les humains comme pour la biodiversité.

